

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Présents : M.M. RAMONEDA, BARRERA, BOILS, BRU, CLARES, GLEIZES-RAYA, LECLAIR, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, PENNA, PONS, VAYA.

Absents : Mme ABADIE, Mme MOULAÏ, Mr TRAPP

Procuration : Mr DUARTE à Mr MONTCHAUZOU, Mr GACHET à Mme LECLAIR, Mr SOUM à Mr CLARES

Secrétaire de Séance : Mme BOILS Françoise

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) BUDGET PRIMITIF 2018 :

Mr CLARES Thierry, adjoint délégué aux finances, présente les différents points suivants :

a) Attribution des subventions aux associations de PALAJA :

ACCA	1.500 €
AGE D'OR	1.100 €
AMIS DU VIEUX PALAJA	300 €
ASSOC CULTURELLE	1.500 €
ASSOC PERSONNEL COMMUNAL	200 €
ATELIERS MUSICAUX	800 €
BADMINTON	800 €
CAP DANSE	1.400 €
CARRE D'AS	150 €
CHORALE VOCALISES	600 €
CLUB FORME	1.300 €
COMITE DES FETES	4.000 €
GENEALOGIE	150 €
GYM FEMININE	600 €
L'ART DES MAINS	50 €
MOTO CLUB	700 €
PALA'CHATS	600 €
PALAJA FOOTBALL CLUB	5.000 €
PALAJA PASSION HAND-BALL	2.600 €
PALAJA VTT	2.200 €
PATCHLAJA	600 €
PETANQUE CLUB	800 €
RUGBY PASSION	600 €
RUNNING	600 €
SAKABILLE	400 €
SPORTS LOISIRS	600 €
TENNIS CLUB LE BRIOLET	2.600 €
VITA PAUSE	1.500 €
TOTAL	33.250 €

VOTES : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
(trois élus membres au sein de bureaux d'associations, n'ont pas participé pas au vote)

b) Attribution des subventions à d'autres organismes :

Association « MA VIE » (CLIC)	600 €
BTP CFA	125 €
CHAMBRE DES METIERS	276 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	1.823 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	3.600 €
EPICERIE SOLIDAIRE	50 €
FEDERATION AUDE CLAIRE	50 €
FNACA	50 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	100 €
LUTTE FLAVESCENCE DOREE	30 €
PREVENTION ROUTIERE	150 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	50 €
PLANNING FAMILIAL	50 €
TOTAL	6.904 €

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

c) Budget Primitif 2018 :

Section fonctionnement :

DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
011	Charges à caractère général	550.000,00
012	Charges de personnel et frais	870.000,00
65	Autre charges de gestion courante	220.000,00
66	Charges financières	70.000,00
67	Charges exceptionnelles	5.000,00
022	Dépenses imprévues	130.000,00
023	Virement à la section d'investissement	981.982,00
TOTAL		2.826.982,00

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
70	Produit des services	50.000 ,00
73	Impôts et Taxes	1.230.000,00
74	Dotations et participations	357.400,00
75	Autre produits de gestion courante	5.834,00
013	Atténuation de charges	20.000 ,00
76	Produits financiers	60,20
77	Produits exceptionnels	1.000,00
042	Opérations d'ordre	40.000,00
002	Résultat reporté 2017	1.122.687,80
TOTAL		2.826.982,00

Section d'investissement :

.../...

DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
001	Résultat antérieur reporté	138.057 ,64
020	Dépenses imprévues	90.000,00
20	Immobilisations incorporelles	1.000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	114.000,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	56.000,00
23/194	Opération voirie	120.000,37
23/240	Opération groupe scolaire	30.000,00
23/241	Opération groupe sportif	154.000,00
23/248	Opération éclairage public	30.000,00
23/258	Opération mairie	10.000,00
23/265	Opération PPRIF	12.000,00
23/273	Opération borne recharge électrique	3.000,00
23/274	Opération local médical	80.482,00
23/275	Opération nouveau local Age d'Or	110.000 ,00
23/276	Opération local poste	50.000,00
23/277	Opération vidéo protection	170.000,00
1641	Capital emprunts	226.000,00
21/040	Travaux en régie	40.000,00
	Restes à réaliser 2017	102.014,99
TOTAL		1.535.555,00

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
10222	FCTVA	88.000,37
10226	Taxe d'aménagement	20.000,00
1068	Affectation résultat (2017)	138.886,14
1641	EMPRUNT	150.000,00
1323	Subvention Département	25.500,00
1328	Autres subventions	25.000,00
024	Produits de cessions	5.000,00
021	Virement de la section fonctionnement	981.982,00
	Restes à réaliser 2017	101.186,49
TOTAL		1.535.555,00

Votes : POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) PERSONNEL COMMUNAL :

a) Taux de promotion pour avancement de grade de 4 agents de catégorie « C » :

Selon les dispositions de l'article 49 de la loi du 26/01/1984 modifiée concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux, il appartient au conseil municipal de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif du personnel communal remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 % et concerne tous les grades d'avancement, à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 29/03/2018, il est proposé de fixer le taux à 100% pour les avancements de grade suivants :

- Adjoints Technique Principal 2ème classe à temps non complet (2 postes)
- Adjoint Technique Principal 1ère classe (2 postes)

Votes : POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b) Modification du tableau des effectifs :

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 29/03/2018, portant sur l'avancement de grade pour 5 agents, il est proposé de :

..../...

- Supprimer 5 postes d'emploi :
 - deux postes d'*Adjoint Technique* à temps non complet (31.50 H/35.00 H),
 - deux postes d'*Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe* à temps complet
 - un poste de *Chef de Service Police Municipale*

- Créer 5 postes d'emploi :
 - deux postes d'*Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe* à temps non complet (31.50 H/35.00 H),
 - deux postes d'*Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe* à temps complet
 - un poste *Chef de Service Principal 2^{ème} classe Police Municipale*

Le tableau des effectifs doit donc être modifié, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le fixer comme suit :

Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière Administrative</u>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
<u>Filière Technique</u>				
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	17.00/35 (1) [31.50/35(2)]
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	7	7	25.00/35 (1) 21.00/35 (1) 17.00/35 (1) 17.00/35 (1) 18.50/35(1)]
<u>Filière Culturelle</u>				
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	31.50/35
<u>Filière Police</u>				
Chef de Service Police Municipale Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	

Votes : POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

./...

3) NOUVEAU LOCAL DE L'AGE D'OR :

Le conseil suit l'avis de la C.A.O. et retient les offres suivantes :

	<u>Entreprises retenues</u>	<u>Montant HT</u>
Lot n° 1 GROS OEUVRE	GUMUS	29.864,88 €
Lot n° 2 MENUISERIE ALU	PRIMALU	8.957,00 €
Lot n° 3 PLATRERIE	TEAM BAT S.	6.844,02 €
Lot n° 5 CARRELAGES	SERRANO	4.342,92 €
Lot n° 7 PLOMBERIE SANI.	HERBILLON	9.470,00 €
Lot n° 8 ELECTRICITE CHAU.	ROBERT	7.374,05 €
Lot n° 10 FACADES	RAVALEMENT 2000	2.407,00 €
TOTAL		69.259,87 €

Les lots menuiserie bois, peinture et serrurerie/pergola n'ont pas fait l'objet de la consultation. Ils ont été mis en réserve.

Votes : POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5) RENOVATION SALLE POLYVALENTE:

Le conseil suit l'avis de la C.A.O. et valide les offres suivantes :

	<u>Entreprises retenues</u>	<u>Montant HT</u>
Lot n° 1 CARRELAGE	SERRANO	5.990,00 €
Lot n° 2 ELECTRICITE	LEGRAND	36.701,00 €
Lot n° 3 PLATRERIE	SCOP ABADIE	8.964,00 €
Lot n° 4 PEINTURES	SCOP ABADIE	12.957,33 €
TOTAL		64.612,33 €

Les lots isolation/bardage et menuiserie feront l'objet d'une autre consultation.

Votes : POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2018/2019 :

Le critère appliqué aux familles dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire de notre commune, est basé sur le quotient familial (QF) utilisé par la C.A.F. (Caisse d'Allocation Familiale) qui fait référence à la totalité des revenus de la famille ainsi qu'à l'ensemble des membres du foyer

Une prise en charge par le C.C.A.S. est appliquée en fonction du quotient familial (pour les familles dont le QF est inférieur à 750).

Au vu du coût du repas livré par la Sté API (3,50 € TTC), et aux tarifs appliqués à ce jour, il est proposé une augmentation et ce à compter de la rentrée scolaire **2018/2019**. Le prix du repas se présente comme suit :

- 3,80 € (famille dont le QF est supérieur à 750)
- 3,00 € (famille dont le QF est compris entre 450 et 750)
- 2,30 € (famille dont le QF est inférieur à 450)

soit une augmentation de 0,50 € par repas.

La séance est levée à 21H30.